**Pratic’30 du 9 avril 2024**

***Voici quelques informations sélectionnées pour les référents handicap, n’hésitez pas à les partager !***

* **Faites-vous appel à toutes les aides du Fiphfp ?**

Saviez-vous que l’essentiel de vos demandes d’aide se tourne vers les prothèses auditives et les aides à l’aménagement de poste de travail ?

Pourtant, de nombreuses possibilités d’appui sont à votre disposition !

Afin de vous inciter à utiliser au mieux le catalogue des aides, je vous propose une mise en lumière d’aides peu utilisées, cette semaine, **l’aide à la formation destinée à compenser le handicap**.

Exemples de situations :

* Une collègue doit utiliser un nouveau logiciel de dictée et ou de lecture audio pour limiter son temps de saisie
* Un collègue DYS a besoin d’un logiciel spécifique sur son ordinateur
* Un collègue aurait besoin d’apprendre la lecture labiale
* Les formations nécessaires à la prise en main de ces outils peuvent faire l’objet d’une aide !
* En savoir plus ? <https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-aides-financieres/catalogue-des-interventions/formation-destinee-a-compenser-le-handicap>
* **Des capsules vidéo pour découvrir les aides du Fiphfp :**

Afin d’accompagner au mieux les employeurs publics dans leurs demandes d’aides, le FIPHFP vient de réaliser une série de dix capsules vidéos pédagogiques et ludiques autour des questions les plus souvent posées aux équipes de gestion administrative du Fonds.

**D’une durée d'1 minutes à 2 minutes 30 environ,** ces vidéos, dans lesquelles six agents de la plateforme des aides du FIPHFP sont acteurs et actrices, abordent avec humour les questions et erreurs les plus souvent rencontrées lors d’une demande d’aide au Fonds.

Elles s’adressent aux référents handicap des employeurs publics des trois versants de la Fonction publique.

Découvrez le 1er épisode sur la thématique "D*époser sous le bon dispositif : pourquoi et quelles sont les conséquences ?*" ci-dessous, ainsi que l'intégralité des capsules sur la

[**chaîne Youtube du FIPHFP.**](https://82icl.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/sh/1t6Af4OiGsDg0fWGHU29xVuCp77rEa/xftccDSMoa6A)

****

**Zoom sur le Handi-Pacte**

* **Au fait, c’est quoi le Handi-Pacte ?**

Dans chaque région de France existent, depuis 2014 pour les premiers, des Pactes territoriaux ou Handi-Pactes. Ces dispositifs visent à **animer et développer les partenariats régionaux** afin de partager les bonnes pratiques et de mobiliser les ressources disponibles au sein des employeurs publics en faveur de l’emploi et de l’insertion des personnes handicapées.

* **Vous souhaitez avoir une influence sur le programme proposé par Handi-Pacte ?**

**Répondez à l’Enquête 2024 !**  
Certains d’entre vous nous ont déjà partagé leurs envies de rencontres thématiques pour cette nouvelle année. Merci à eux !  
Afin d’être au plus proche des envies d’un maximum d’employeurs, **nous vous invitons à répondre à une (courte) enquête,** dont l’analyse nous permettra de mieux comprendre vos attentes**. Si ce n’est pas déjà fait, voici le lien (google form) : AVANT FIN AVRIL**

                                      <https://forms.gle/5AodMrZjLnVpU4177>

***Rappels***

* **Attention !**

Depuis quelques mois, des employeurs publics assujettis à l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés ont été démarchés par des individus prétendument commerciaux de structures du secteur protégé (entreprises adaptées et ESAT).

Ces individus contactent les employeurs par téléphone pour les inciter à passer au plus vite des commandes de fournitures diverses avec des structures du secteur protégé afin de limiter leur contribution. Ces personnes tiendront des propos inexacts notamment sur le montant de la contribution à verser et sur les modes de calcul de l’obligation d’emploi. Vous risquez donc d’être victime d’une escroquerie et de devoir régler l’intégralité de votre contribution au FIPHFP.

Si vous êtes confrontés à ce type de situation, nous vous recommandons la plus grande vigilance,

prendre contact par mail à l’adresse suivante : [*DPS-FIPHFP-Recouvrement@caissedesdepots.fr*](mailto:DPS-FIPHFP-Recouvrement@caissedesdepots.fr)*.*

* + *Plusieurs témoignages confirment cette alerte sur la Nouvelle Aquitaine tout récemment*

***Pour retrouver l’ensemble des informations et outils mis à votre disposition par la référente handicap mutualisée suivez ce lien :***

<https://www.fhf.fr/en-regions/nouvelle-aquitaine/nos-actualites/fiphfp-presentation-du-referent-handicap-mutualise-nouvelle-aquitaine>